

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Monsieur Michel CARLOD

Présents : MM. Aymont, Fol, Escoffier, adjoints ; Mmes, M. Morel, N. Deville ; MM. Ponard, Vesin, Emery, Merme, Debouche, Carlod, Pérréal.

Excusée : Mme S. Schröder

Absents : Mmes A. Debladis, J. Favre, S. Martinek; M. Deville E.

Ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
 2. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2013**
 3. **Déclaration d'intention d'aliéner**
 4. **DM n°3**
 5. **Servitude de passage M. Seissau**
 6. **Aménagement extérieurs CCMA**
 7. **Convention avec le Sdis**
 8. **Statuts Communauté de Communes du Pays de Gex**
 9. **Rapport des commissions**
 10. **Courriers - Divers**
-

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michel CARLOD est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Septembre 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Madame Colette DUBOIS née PEYCLET, 460 rue du Fort, F623-624
Acquéreurs : Madame Nissa DERBANE, 42 chemin de la planche brûlée 01210 FERNEY-VOLTAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur cette propriété.

4. DM N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inscription budgétaire pour le règlement des prestations 2012 de Familles Rurales est insuffisante. On constate une fréquentation en hausse

constante pour la cantine, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. Pour l'année 2012, afin d'aboutir à l'équilibre budgétaire la participation communale est de 45000€ pour l'accueil de loisirs et de 45000€ pour la cantine.

Pour l'année 2013, les prévisions d'équilibre pour la commune sont de 65000€ pour l'accueil périscolaire et de 50000€ pour la cantine. A ces participations il faut ajouter un coût communal de 12000€ (chauffage, électricité, eau, ...).

Monsieur le Maire, après cet exposé, propose une décision modificative pour permettre de régler ces prestations (voir délibération).

Une réunion sera organisée entre la commune, Familles Rurales et les délégués afin de définir la politique à mener pour les prochaines années.

5. Servitude de passage M. Seissau

Monsieur Seissau a souhaité partager sa parcelle en deux. Il n'existe pas de route pour relier les parcelles. Afin de permettre une servitude, Monsieur Seissau a demandé à acheter une partie d'une parcelle communale afin de pouvoir donner accès à ses parcelles.

Comme pour toutes les ventes de parcelles communales, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette vente à 50€ le m². A la majorité (3 vote contre : Mme Morel ; MM. Vesin et Pérréal), le Conseil Municipal accepte ce projet de vente. De plus, le Conseil Municipal stipule que tous les frais (notaire, bornage, etc,...) seront à la charge de l'acheteur.

6. Aménagements extérieurs CCMA

Monsieur le Maire explique aux élus présents que la commune de Collonges est dans l'obligation légale de nommer un coordinateur SPS pour le suivi des aménagements extérieurs du Centre communal multi-activités. Socotec, déjà en charge de cette mission pour le bâtiment, propose d'assurer ce travail pour un montant HT de 1950€.

7. Convention avec le Service départemental d'incendie et de secours

La Commune de Collonges doit signer une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours au sujet de l'allocation vétéran pour les anciens pompiers volontaires en retraite. Le montant de cette allocation est de 2.80€ par habitant pour les communes comptant d'anciens sapeurs volontaires.

La signature de cette convention fait suite à une délibération prise ultérieurement en séance du Conseil Municipal du mois de février dernier. Le Conseil Municipal se prononce donc en faveur de la signature de cette convention.

8. Révisions statuts communautaires

La communauté des communes du Pays de Gex a fait passer aux communes membres le modèle de la réforme de ses statuts. La Commune a trois mois pour décider de voter ou non en faveur de ces modifications de statuts. Monsieur le Maire explique qu'il faudra sur l'ensemble de la proposition et qu'il est impossible de voter contre un seul article.

Un échange s'engage sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. A la suite de cet échange et devant les nombreuses interrogations des élus, monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec Monsieur Roux, directeur général des services de la CCPG, afin que ce dernier puisse clairement répondre aux élus sur les différentes questions soulevées.

9. Rapport des commissions

Commission communication : Monsieur Escoffier fait part de la bonne organisation concernant la distribution de l'Echo collongois du mois d'octobre.

10. Divers

Coupe affouagères : Monsieur Emery revient sur la situation des coupes mises en affouage.

A la suite de la question de Monsieur Merme sur les modalités de livraison de la supérette une fois installée au centre communal multi activités, Monsieur le Maire précise que les livraisons se feront rue de l'église car un local au rez de jardin du bâtiment est réservé pour la supérette.

Les Amis de Saint Jacques de Compostelle remercient la commune pour le prêt d'un local.

Une demande est faite auprès de la commune pour une vente de légumes de type marché. Le Conseil municipal émet un avis défavorable, afin de ne pas faire concurrence à la supérette de Collonges.

Les anciens maquisards vont éditer, en 2014, un nouvel ouvrage et demande un soutien financier aux communes de la région. Un courrier leur sera fait afin de leur préciser que la commune de Collonges les soutiendra mais que la décision du montant alloué sera prise lors du budget 2014.

L'association des coaches du Léman demande une salle pour dispenser des cours de coaching. L'association faisant payer les cours, une participation de 20€ par séance leur sera demandée et une convention sera établie entre la commune et l'association.

Réforme territoriale : Monsieur le Maire informe les élus que le canton sera redécoupé et se nommera le canton de Thoiry.

Les élections municipales se dérouleront le 23 et 30 mars 2014 et les élections européennes auront lieu le 25 avril 2014.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il faut rapidement décider d'un nom pour le centre communal multi activités.

Monsieur le Maire interroge le Conseil afin de savoir si la municipalité organisera des vœux en 2014. La période pré-électorale impose un certain devoir de réserve de la part de l'ensemble des élus. La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 10 janvier 2014 à 18h30 au foyer rural.

La séance est levée à 22h00